



Droit de passage sur un terrain en voie de désenclavement

Par **larcher**, le **19/03/2008** à **17:29**

lorsque j'ai acheté mon terrain sur lequel j'ai fait construire en 1981 le propriétaire m'a accordé un droit de passage à titre de servitude réelle et perpétuelle par acte notarié sur 2 parcelles qui ont été peu de temps après vendues avec construction.

Mais une route (actuellement privée mais qui va devenir communale) va désenclaver mon terrain. Le propriétaire de la maison contigue qui m'accorde actuellement un droit de passage pourra-t-il abroger cette servitude, et serais-je obligé de me raccorder sur la nouvelle route à l'eau potable et au tout-à-l'égout à mes frais?

Merci d'avance de donner suite à mes interrogations.